

L'an deux mil treize, le trente mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNE, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Étaient présents : MM. Grimaud, Vaillier, Mme Blain MM. Marchand, Mézil, Lafréchoux, Barré, Colin, Roquet, Allain, Mme Delagrance, M. Sicard.

Était excusée : Mme Bouyer.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Carole BLAIN a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

PRÉAMBULE : ACQUISITION DE MATÉRIELS ET DE SIGNALÉTIQUE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que suite à une erreur de lecture du devis de l'entreprise SCOOP TOUJOURS lors de la dernière séance du Conseil en date du 25 avril, il fallait lire 1 993 € au lieu de 1 532 € TTC pour la fourniture et la réalisation des deux panneaux pour l'affichage des plans des villages de Vergné et Champagné-Lureau et demande l'avis du Conseil Municipal sur la suite à donner. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, n'émet aucune objection à la réalisation des panneaux au tarif de 1 993 €.

2013/0501 : TRAVAUX SUR ACCOTEMENT ROUTE DE MONTMORILLON – RD727 – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE

Monsieur le Maire donne lecture du quantitatif estimatif – affaire n°11050-1 – SAVIGNÉ Marché à bons de commande -2012- lot n° 11 – trottoir jusqu'au chemin blanc – d'un montant de 19 013.89 € TTC. Non compris les honoraires de DL INFRA Rue de la Garenne 86000 POITIERS, titulaire de la maîtrise d'œuvre dans le cadre du marché à bons de commande, calculés au taux de 5.46%, correspondant aux opérations réalisées dans le cadre du marché à bons de commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de faire réaliser les travaux.
- Accepte le quantitatif estimatif – affaire n°11050-1 – SAVIGNÉ Marché à bons de commande -2012- lot n° 11 – trottoir jusqu'au chemin blanc – d'un montant de 19 013.89 € TTC
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce projet et signer les documents utiles au bon déroulement de l'opération.

2013/0502 : ROUTE DE MONTMORILLON – EXTENSION DU RÉSEAU EP AVEC LA POSE DE 3 CANDÉLABRES DANS TPC EXISTANT

Monsieur le Maire donne lecture du devis, d'un montant de 9 694.75 € TTC, proposé par SORÉGIÉS pour l'extension du réseau EP avec la pose de 3 candélabres dans TPC existant « Route de Montmorillon ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de faire réaliser les travaux.
- Accepte le devis proposé par SORÉGIE.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce projet et signer les documents utiles au bon déroulement de l'opération.

2013/0503 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR LES OPERATEURS DE TELECOM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, pour l'année 2013, la redevance d'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécom à :

Patrimoine	Km d'artère/m ² d'emprise	Montant unitaire	Montant total*
Lignes aériennes	28,698	53.33	1 530 €
Lignes souterraines	10,421	40.00	417 €
Cabines - armoires	1,500	26.66	40€
Total			1 987 €

Ces montants seront revalorisés chaque année, conformément à l'article R 20-53 du Code des postes et communications.

*En application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1.

2013/0504 : CONVENTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AVEC BET TOUCHARD – TRAVAUX DE VOIRIE 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de passer une convention avec le bureau d'études V.R.D. B.E.T TOUCHARD pour la réalisation des travaux de voirie communale tant en partie entretien qu'investissement.
- Note que les honoraires sont fixés à 5% du coût HT estimé des travaux.
- Accepte le montant estimé des travaux à 39 110.20 € HT suivant le chiffrage effectué par ce maître d'œuvre.
- Décide de réaliser, dans le cadre du programme de voirie communale des travaux complémentaires au marché communautaire.
- Dit que dans un souci de cohérence technique les travaux seront réalisés par l'entreprise BARRÉ FILS, titulaire du marché communautaire, qui a accepté de pratiquer les mêmes prix que ceux du marché.
- Dit que le montant des travaux correspondant à la Route de Roche sera inscrit en investissement.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention et les bons de commandes à venir avec l'entreprise BARRÉ FILS dans la limite de 39 110.20 € HT.

2013/0505 : JURY CRIMINEL

Ont été tirés au sort Madame GARCIA Laurence, Madame MEMIN née JAY Geneviève et Monsieur ROGEON Franck pour être inscrits sur la liste préparatoire.

2013/0506 : ACQUISITION DE DIVERS MATÉRIELS POUR LE GROUPE SCOLAIRE ET LA BIBLIOTHÈQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder à l'acquisition :

- D'une armoire monobloc
- De trois tapis
- De deux radiocassettes CD
- De trois chasubles
- De cinq supports livre ou album
- De vingt serre-livres

Vu la durée d'utilisation des biens ci-dessus, le Conseil Municipal a inscrit la dépense en investissement.

2013/0507 : PROJET GAZ SUR LA COMMUNE DE SAVIGNÉ - PARTICIPATION FINANCIÈRE

Monsieur le Maire,

- ~ Rappelle que par délibération en date du 7 septembre 2001, le Conseil Municipal a transféré la compétence gaz au SIEEDV.
- ~ Fait savoir que SORÉGIES propose l'extension du réseau de gaz jusqu'au Groupe Scolaire.
- ~ Donne lecture de l'étude technico-économique n° 37043-1 qui fait ressortir un coût prévisionnel du chantier de 23 806 € HT pour un taux de rentabilité de -0.20, le taux étant inférieur à zéro l'investissement doit être pris en charge par Sorégies, le SIEEDV et la Commune selon la répartition suivante :

- Sorégies	18 961 € HT	
- SIEEDV	3 876 € HT	
- Commune		969 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de faire réaliser les travaux d'extension du réseau de gaz.
- Accepte de participer à concurrence de 969 € HT.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce projet et signer les documents utiles au bon déroulement de l'opération.

2013/0508 : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE DU GROUPE SCOLAIRE ET TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE GAZ

Par délibération n°2013/0409, le Conseil Municipal a décidé le lancement de la consultation pour le remplacement de la chaudière du groupe scolaire et les travaux de raccordement au réseau de gaz.

Le CCTP a été envoyé à 4 entreprises. La date limite de remise des offres était fixée au 28 mai 2013.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire si les entreprises ont répondu.

Monsieur le Maire fait savoir que deux propositions ont été déposées au secrétariat le 28 mai et que deux entreprises n'ont pas donné suite.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir les remises de prix proposées par l'Entreprise GIRAUD & Fils et la SARL Roland VAILLIER .

Messieurs COLIN et VAILLIER font savoir qu'ils ne participeront ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire ouvre les plis et donne lecture des devis n° 8964 de l'Entreprise GIRAUD & Fils d'un montant de 33 482,45 € TTC et n° 4194 de la SARL Roland VAILLIER d'un montant de 23 818,27 € TTC.

Après débat et délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,

- Décide de retenir la proposition de la SARL Roland VAILLIER, d'un montant de 23 818,27 € TTC, sous réserve de vérification du bordereau de prix.**
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis n° 4194 proposé par la SARL Roland VAILLIER, s'il est conforme au CCTP.**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'aucune entreprise n'a répondu à la consultation concernant les travaux relatifs à l'accessibilité. Le Conseil Municipal demande qu'une nouvelle réunion de la commission concernée soit programmée.